

Les mécanismes énonciatifs de la réfutation

Gisèle Losier

Volume 18, numéro 1, 1989

La Pragmatique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602642ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602642ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Losier, G. (1989). Les mécanismes énonciatifs de la réfutation. *Revue québécoise de linguistique*, 18(1), 109–127. <https://doi.org/10.7202/602642ar>

Résumé de l'article

La réfutation est un processus discursif qui peut se réaliser tant au niveau des énoncés qu'au niveau des conclusions déductibles des énoncés. En étudiant des exemples où une stratégie réfutative est liée à la présence d'une marque au niveau de l'énoncé, on voit apparaître les liens qu'on peut établir entre une rhétorique discursive et une rhétorique intégrée.

LES MÉCANISMES ÉNONCIATIFS DE LA RÉFUTATION

Gisèle Losier

1. Introduction

Le but de cet article est de présenter une définition de la réfutation en termes d'argumentation, tant du point de vue d'une rhétorique «discursive» ou «démonstrative», que d'une rhétorique «intégrée» (telle que conçue par O. Ducrot et J.C. Anscombe (1983)) et de faire ressortir les liens et les différences entre le discours réfutatif et le processus réfutatif. Il s'agit donc d'étudier des fragments de textes ou de discours qui ont eux-mêmes un caractère argumentatif (dans lesquels quelqu'un cherche à amener une personne ou un auditoire à une certaine action), et de voir comment ce type de discours met en jeu une activité de raisonnement. Une rhétorique discursive étudie la façon dont une personne utilise différents arguments pour ou contre une thèse. Une rhétorique intégrée utilise certains de ces principes dans l'analyse sémantique des phrases.

Pour l'instant, j'adopterai la définition suivante de la réfutation, assez générale, mais définie cependant en termes argumentatifs. Réfuter, c'est présenter un argument soit comme rejetant ou repoussant une certaine conclusion, soit comme bloquant le mouvement argumentatif qui ferait tirer une certaine conclusion. Dans les exemples que je me propose d'étudier, une stratégie réfutative est liée à la présence d'une marque au niveau de l'énoncé.

2. Polyphonie et réfutation

Dans leur théorie de l'argumentation, Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe décrivent certains mots argumentatifs qui, lorsqu'ils sont intégrés dans certains énoncés, sont révélateurs de la mise en œuvre de cette stratégie réfutative. Les explications proposées sont données en termes de polyphonie et d'argumentation. Dans *Le Dire et le dit* (1984), O. Ducrot définit les principaux concepts qui permettent de donner une description de l'énonciation. En voici un bref aperçu.

O. Ducrot distingue d'abord le sujet parlant, être empirique, du locuteur, être de discours que l'énoncé présente comme responsable de son énonciation, et à qui réfèrent généralement les marques de la première personne. Le locuteur fait intervenir des énonciateurs. Ceux-ci s'expriment à travers l'énonciation «sans que pour autant on leur attribue des mots précis» et «l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue» (1984, p.204). L'expression d'un point de vue n'entraîne pas nécessairement l'accomplissement d'un acte illocutoire.

L'énoncé présente son énonciation comme adressée par le locuteur à l'allocutaire. En tant que responsable de l'énoncé, le locuteur choisit soit de s'assimiler à tel ou tel énonciateur, soit de s'en distancier. Dans le discours ironique par exemple, le locuteur fera intervenir un énonciateur auquel il ne s'associe pas, et dont il semble n'être que le porte-parole. Le locuteur peut même l'assimiler à l'allocutaire.

En contexte réfutatif, le locuteur peut s'identifier à un énonciateur qui s'oppose au mouvement argumentatif opéré à partir d'un argument (on le verra avec des exemples comportant «pour autant», «pourtant», etc.). Ou bien, parce qu'il est orienté vers une conclusion négative, le sens de l'énoncé peut faire apparaître un énonciateur exprimant un point de vue opposé à un autre.

Par exemple, dans *Le Dire et le dit* (1984), O. Ducrot parle de réfutation à propos du morphème «trop» qui apparaît dans les phrases du type «O est trop P», en disant qu'un tel énoncé a, entre autres propriétés, celle d'être réfutatif. L'auteur

d'un tel énoncé se présente comme «envisageant une proposition r , et comme la réfutant au moyen de cet énoncé qui tend vers une conclusion non- r » (p. 181)¹

Un point de vue réfutatif peut se manifester dans certains énoncés mais cela ne signifie pas qu'on puisse toujours appliquer la définition de la réfutation que j'ai proposée. On le remarque dans la description de «toujours», où l'orientation globale de l'énoncé est positive. A. Cadiot et al. (1985) affirment que la présence de «toujours» dans un énoncé comme «Allons au bistro, on y sera toujours au chaud» implique une appréciation de sa force argumentative: «Tout en concédant que l'argument est faible, le locuteur demande de le prendre quand même en considération.» (p. 108) Le locuteur fait intervenir plusieurs énonciateurs (E1, E2,...) exprimant chacun son point de vue et certains d'entre eux ont pour rôle d'en réfuter un autre. En d'autres termes, c'est dans la description de la phrase sous-jacente (où des énonciateurs rejettent ou adoptent des points de vue) qu'intervient la réfutation. Le locuteur présente son énoncé p comme argument pour une conclusion r , mais la «réfutation» consiste à présenter comme reconnue la faiblesse de cet argument p , ce qui ne s'accorde pas avec ma définition. Par contre, «toujours est-il» est susceptible d'apparaître en contexte réfutatif (même si c'est pour réaliser un acte parenthétique)². Avant d'étudier des exemples où se réalise une réfutation, quelques précisions terminologiques.

3. Rhétorique intégrée et rhétorique discursive

L'objet d'une rhétorique intégrée est d'étudier les mécanismes de la persuasion lorsqu'ils sont inscrits dans la langue, alors que l'analyse du processus réfutatif est du domaine de la rhétorique discursive. En effet, si on considère l'approche de Ch. Perelman par exemple (que B.N. Grunig (1981) inclut dans une pragmatique «à grandes unités»), en ce qui concerne l'étude du raisonnement, on s'aperçoit qu'elle déborde le cadre étroit de la logique.

1. Les expressions à polarité négative sont, à des degrés divers, la marque d'un point de vue rejeté, par exemple «quand même», «cependant», «malgré cela», «malgré tout», «néanmoins», «toutefois», «quoiqu'il en soit», «encore»...

2. Cf. T.B. Nguyen (1986) pour une définition de ces termes et une synthèse des études sur «toujours».

Ch. Perelman (1977) a établi les termes d'une «nouvelle rhétorique» constituée par sa théorie de l'argumentation. Cette théorie reprend et prolonge l'étude des raisonnements dialectiques d'Aristote, en décrivant les stratégies utilisées pour appuyer ou rejeter des thèses. L'étude du raisonnement n'est donc pas fondée sur des inférences univoques mais sur des discours construits en vue de convaincre et de persuader. Il n'y a pas nécessairement une relation d'implication entre un argument et une conclusion, mais seulement un accord que certains arguments — forts ou faibles — peuvent être utilisés pour ou contre une thèse.

L'objet d'une rhétorique extra-linguistique est le raisonnement, tel qu'il se manifeste dans le discours. Les arguments — aussi bien que les conclusions — peuvent être implicites ou explicites, et être dérivés de plusieurs énoncés. (Par contre, le seul type de conclusion qui intéresse une rhétorique intégrée est celui vers lequel des mots — toujours explicites — peuvent mener. L'orientation argumentative intrinsèque d'un énoncé unique justifie ou explique la possibilité de tel ou tel enchaînement.)³.

Cette rhétorique extra-linguistique ne se limite pas à l'étude des figures, et on peut l'envisager dans le cadre d'une pragmatique «discursive».

Dans *Principles of Pragmatics* (1983), G.N. Leech reprend cette notion de rhétorique traditionnellement définie comme une technique, un ensemble de recettes pour produire des discours persuasifs, en lui donnant une signification plus vaste: c'est l'étude de l'usage efficace du langage dans la conversation, c'est-à-dire dans des contextes plus spontanés que ceux des arts oratoires. Sa rhétorique, élaborée en termes de principes conversationnels gricéens (ne tenant pas compte des implicatures conventionnelles, ni des expressions référentielles) fait partie, pour Leech, de la pragmalinguistique qui s'intéresse à l'aspect linguistique de la communication⁴.

3. Cf. G. Losier (1987).

4. La force illocutoire plus la force rhétorique d'un énoncé constituent sa force pragmatique (p.17).

4. La réfutation: définition générale

Traditionnellement, la réfutation est définie comme un mode de raisonnement qui consiste à rejeter ou à repousser une thèse en prouvant sa fausseté. La définition d'Aristote est la suivante (1967, p.44): «Si on veut réfuter une thèse, on cherchera une proposition qui est vraie si elle est vraie (car si nous montrons qu'un conséquent de la thèse n'est pas vrai, nous aurons du même coup réfuté la thèse)». Ce procédé correspond au modus tollens.

La réfutation comme mode de raisonnement ne s'exprime que rarement, cependant, sous la forme d'un syllogisme. Même quand elle prend la forme d'un argument quasi-logique, affirme Perelman, l'argumentation comporte d'autres éléments, ne serait-ce que parce qu'il faut un accord sur le choix des termes qui en constituent les prémisses⁵.

Ce processus transdiscursif qu'est la réfutation peut se réaliser tant au niveau des énoncés ou des constituants d'énoncés, qu' au niveau des conclusions déductibles des énoncés. Au niveau de l'énoncé, la réfutation peut se réaliser par le biais d'une implicature conventionnelle parce qu'elle se trouve liée à l'insertion de certains morphèmes argumentatifs (tels que «trop», «pourtant», «mais»). L'énoncé doit contenir des marques qui permettent d'accomplir à partir de son énonciation un acte illocutoire particulier, rejeter une certaine conclusion. La réfutation peut aussi être effectuée au moyen de la négation qui se trouve appuyée d'un argument (à l'intérieur d'un même énoncé, ou dans l'enchaînement conclusif). L'argument justificateur peut lui-même être introduit au moyen d'un morphème argumentatif. Nous verrons que la réfutation peut parfois se présenter comme l'aboutissement d'un raisonnement (i.e. le rejet d'une thèse), et d'autres fois comme l'initiateur de ce processus (i.e. la présentation ou la négation d'une prémisse qui permette le rejet de la thèse).

5. On peut le voir à propos de cet extrait d'un éditorial où le journaliste critique la tentative d'un groupe de dissidents du Parti Libéral fédéral d'avoir cherché à obtenir la démission du chef M. Turner, pour lui substituer M. Chrétien.

«Le chef est trop impopulaire! s'écrénadaient-ils sans dérouter. Et ceci de citer Gallup ou Angus Ried unanimes à dire qu'avec un autre leader — Jean Chrétien par exemple — le triomphe demeurerait incontournable.

Pourtant, les mêmes sondages signalaient aussi qu'avec Turner, la victoire était assurée.» («D'un putsch à l'autre», *Le Devoir*, 19 mai 1988.)

Selon le journaliste, les «complotards anti-Turner» font intervenir une relation de causalité entre la présence de Turner (la cause) et la perte probable des élections (un effet négatif), déclarant qu'un autre chef (une cause différente) amènerait — selon les sondages — le parti à la victoire (un effet positif). Le journaliste réfute en mettant en doute la bonne foi de certains. Cette contradiction n'est possible que dans un système unifié de pensée, «les mêmes sondages», mais l'accusation vise moins les propos que leurs auteurs.

On peut appliquer ces remarques à quelques exemples. Dans l'exemple suivant, emprunté à J. Moeschler (1982), la réplique (ii) réfute une proposition contenue dans (i):

- (1) (i) A: Antoine est à la maison (r), il y a de la lumière à ses fenêtres.
 (ii) B: Ce ne sont pas ses fenêtres (non-p), ce sont celles de son voisin (q).

La proposition non-p (en admettant pour simplifier que p soit «Il y a de la lumière à ses fenêtres»), rectifiée et justifiée au moyen de q, constitue la prémisse rejetée, qui entraîne la réfutation de la proposition r, ce qu'on peut schématiser comme suit (en utilisant la relation «être argument pour»):

p est argument pour r
 non-p (appuyé par) q
 non-r⁶.

L'auteur donne d'autres exemples où certaines conjonctions peuvent lier ces arguments non-p et q: la conjonction «mais», comme dans la réplique suivante:

- (2) B: Ce ne sont pas ses fenêtres (non-p), mais celles de son voisin (q).

À cause des conditions qui sont liées à l'utilisation du «mais» de réfutation⁷, on peut affirmer que règle générale, l'*acte de réfutation* concerne un énoncé qui sert de prémisse dans une argumentation.

L'auteur donne également des exemples avec les conjonctions «car» ou «puisque», comme dans la réplique:

- (3) B: Ce n'est pas possible car il est en vacances.

6. Une remarque sur la relation «être argument pour». En cherchant à la rapprocher de la définition aristotélicienne, on se rend compte que la relation «être argument pour» lie des énoncés, mais qu'elle ne sert pas à montrer une relation de conséquence (selon la prescription d'Aristote: «montrer qu'un conséquent de la thèse n'est pas vrai»). Dans cet exemple, c'est r qui a pour conséquent p (généralement... pour que la lumière indique la présence d'Antoine, il faut qu'il fasse nuit) et non l'inverse.

7. (a) L'emploi de «mais» n'exige pas que q implique non-p
 (b) La possibilité d'appliquer la contraposition n'est pas constitutive de la définition de «mais».

5. La réfutation peut s'effectuer au moyen d'une négation appuyée par des arguments

On voit que la réfutation peut également être liée à l'apparition d'une négation appuyée par des arguments. Dans *Dire et contredire* (1982), J. Moeschler la définit comme un acte illocutoire complexe:

«La séquence argumentative est composée d'un argument de contenu q et d'une conclusion de contenu non-p. Si q est argument pour non-p, c'est que son statut vérifonctionnel ne prête pas à discussion [...]. Une réfutation est constituée d'un acte d'assertion non-p et d'un acte de justification q.» (p.132)

L'auteur cite également l'exemple suivant:

- (4) Cette voiture n'est pas confortable puisque ses sièges ne sont pas rembourrés.

Le locuteur s'en prend à l'assertion préalable incluse dans les énoncés de contenu non-p et le refus de p se trouve justifié par q. J. Moeschler affirme que la négation non-p est considérée comme polémique plutôt que descriptive.

Une négation explicite de p n'est bien sûr pas essentielle pour qu'il y ait réfutation, comme c'est le cas dans cet exemple cité par l'auteur:

- (5) A: Ce film est génial.
B: Il n'a été primé nulle part.

La réplique est ici en contradiction avec le premier énoncé, et une conclusion négative est inférée.

Une différence apparaît cependant entre ces exemples. Alors qu'en (1) et (2) la proposition non-p (appuyée d'un argument q) correspondait à la prémisse d'une argumentation réfutative, en (3) et (4) non-p correspond à la thèse et q à la prémisse.

5.1. Le statut de l'assertion préalable

Quel est le statut de cette assertion préalable contenue dans non-p et à quelles conditions peut-elle faire l'objet d'une réfutation? C'est ce qu'on peut tenter de déterminer en se référant tout d'abord à la définition que O. Ducrot donne dans *Le Dire et le dit* (1984), des divers types de négation.

La plupart des énoncés négatifs sont le résultat d'une négation polémique en ce sens qu'elle est manifeste de l'opposition de deux points de vue, l'un attaché à p, l'autre à non-p. Ces opposants, ce sont les énonciateurs et le locuteur s'identifie au responsable du refus.

Lorsque l'énoncé est compris comme l'assertion d'un contenu négatif (plutôt que l'opposition à un contenu positif), comme par exemple, dire «Pierre n'est pas intelligent» pour le décrire, on a affaire à une négation descriptive (dont O. Ducrot affirme qu'elle est un dérivé délocutif de la négation polémique).

D'autres énoncés négatifs sont le signe d'une opposition, non pas entre énonciateurs mais entre locuteurs, par exemple, lorsqu'il y a une négation d'un présupposé ou encore dans un énoncé tel que «Pierre n'est pas intelligent, il est génial». Il s'agit là d'une négation métalinguistique et elle se rencontre dans le cadre de la réfutation.

Lorsqu'il y a occurrence d'une négation appuyée par un argument, la proposition refusée peut être l'assertion sous-jacente. Prenons par exemple ces énoncés où une suite *X connecteur Y* est réalisée par les propositions *non-p mais q*, *non-p car q* ou *puisque q*, c'est-à-dire où une justification se trouve introduite par l'un de ces connecteurs. Pour que l'assertion sous-jacente fasse l'objet d'une réfutation, il est essentiel de présenter l'argument justificateur q lié au segment négatif, c'est-à-dire de considérer qu'un même sujet parlant est responsable d'un ou d'une suite d'énoncés et qu'interviennent plusieurs énonciateurs. Les segments *X* et *Y* sont dans une relation de subordination (au sens de Bally) et on ne peut avoir la suite *connecteur Y* comme réplique à un discours *X*, dans lequel *X* est représenté par une proposition non-p, sans que change l'objet de la réfutation. En effet, imaginons que cette suite *non-p connecteur q* se répartit sur deux énoncés faisant intervenir deux sujets parlants, par exemple:

- (6) A: Pierre n'a pas cessé de fumer.
B: Mais puisqu'il n'a jamais fumé!

et

- (7) A: Cette voiture n'est pas confortable.
B: Mais puisque ses sièges ne sont pas rembourrés!

C'est à l'énonciation de non-p que s'oppose l'argument q et non pas à l'assertion préalable.

Il n'est pas non plus toujours question, à travers une suite *non-p connecteur q* — où q justifie non-p —, de réfuter le *contenu* de l'assertion préalable. Dans l'exemple «Pierre n'a pas cessé de fumer, en fait il n'a jamais fumé», l'argument justificateur q, «Il n'a jamais fumé», se présente comme la contradiction d'un présupposé de la proposition sous-jacente p, «Pierre a cessé de fumer», et contraint le droit d'asserter p (ce qui est bien différent du cas où on aurait «Pierre n'a pas cessé de fumer, puisqu'hier encore il se promenait la cigarette au bec»). Dans cette réfutation d'un contenu présupposé, la négation est métalinguistique parce qu'il n'est pas question de montrer à travers elle, l'énonciateur d'une quelconque assertion préalable⁸.

Dans les contextes que décrit J. Moeschler, que le locuteur soit ou non identifié à l'énonciateur qui présente l'argument justificateur, il ne fait pas de doute qu'il se donne pour responsable de la négation. Et l'énonciateur de l'assertion préalable pourra se trouver assimilé à l'allocutaire, l'être de discours à qui est adressée l'énonciation.

Si la négation appuyée d'un argument sert à décrire un acte de réfutation, elle ne suffit pas toujours à rendre compte du processus discursif.

5.2 Il doit exister une relation d'inférence entre les arguments

La notion d'inférence est utilisée dans certains cas pour désigner une unité de contenu. C'est, pour C. Kerbrat-Orecchioni, «toute proposition implicite que l'on peut extraire d'un énoncé, et déduire de son contenu» (1986, p.24). Dans ce cas,

8. Cf. C. Kerbrat-Orecchioni (1986, p.34 et suiv.) sur les possibilités d'enchaînement sur les présupposés.

une inférence est soit présupposée, soit sous-entendue. Kerbrat-Orecchioni fait de ce terme un usage qu'elle qualifie de «métaphorique» parce que sa définition déborde le cadre strict de la logique.

Le terme peut également désigner l'ensemble des opérations qui permettent de tirer une certaine interprétation. C'est l'usage qu'en fait D. Schiffrin en analyse de discours. Dans l'exemple «John is home because the lights are burning» (1987, p. 202), l'auteur affirme que «John is home» est une conclusion que le locuteur *infère* à partir de la proposition «The lights are burning». Le locuteur fait une inférence parce qu'il utilise une information implicite pour conclure⁹. «John is home» peut être considéré comme l'étape finale d'un syllogisme:

- (a) If John's lights are burning, John is home.
- (b) John's lights are burning.
- (c) John is home.

Le fait de considérer l'inférence comme une opération, plutôt qu'une unité de contenu, permet de la rapprocher de l'*acte d'inférer*, défini par O. Ducrot et J.C. Anscombe (1983, p. 12). Les auteurs affirment que dans le dialogue suivant:

- (8) A: Pierre se doute que Marie est là.
- B: Tiens, Marie est donc là?

B fait une inférence à partir du discours de A. L'acte d'inférer est défini comme suit:

«Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si en même temps qu'il énonce E il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E.» (p.10)

Ces propriétés inférentielles sont des propriétés des énoncés (par exemple, lorsque la présence de *donc, en effet, puisque, etc.* est l'indice d'une activité de déduction (cf. p. 87)), et on se trouve alors au niveau observationnel. «L'inférence, précisent les auteurs, est liée à des croyances relatives à la réalité, c'est-à-dire à la façon dont les faits s'entre-déterminent.» (p.14) C'est à ce niveau, celui d'une rhétorique «discursive», que nous situons la relation d'inférence que nous considérons comme une activité du locuteur plutôt qu'une unité de contenu.

9. L'inférence peut être sémantique, lorsqu'elle s'appuie sur une connaissance d'ordre linguistique, ou pragmatique, lorsque cette connaissance est d'ordre social (p.337).

Dans certains contextes, la séquence *non-p* connecteur *q* n'est pas perçue comme réfutative, parce que l'argument *q* ne vient pas justifier la négation de *p*. En d'autres termes, il n'y a pas de relation d'inférence (ou d'acte d'inférence, selon les termes de Blanché) entre ces propositions.

Comme il est indiqué dans divers manuels de rhétorique, les connecteurs argumentatifs, tels que «puisque», «parce que», «ainsi», «donc»... peuvent être indicateurs d'inférence, sans que pour autant ce processus soit automatique.

Comme le remarque E.P.J. Corbett (1971), la présence de l'un de ces morphèmes dans un énoncé n'en fait pas automatiquement un enthymème (le «syllogisme de la rhétorique»). Dans l'exemple suivant:

(9) He didn't go to the lecture last night, because he had a headache.

le locuteur donne au moyen de *because q*, une raison (le mal de tête) de non-*p*. Il n'y a pas, selon Corbett, d'inférence, et par conséquent, pas de lecture réfutative. Pourtant, selon Perelman (cité dans Blanché, 1973), les raisons peuvent être des arguments que l'on présente pour ou contre une thèse, et, ajoute R. Blanché, «donner des raisons, n'est-ce pas fournir des prémisses qui soient à la fois acceptables en elles-mêmes et telles qu'elles aient pour conséquence logique la thèse qu'on prétend établir?» (p.15) Ces arguments sont donc évalués en fonction de l'usage qui en est fait.

Corbett remarque que le connecteur «because» peut créer des ambiguïtés, comme dans l'exemple suivant:

(10) He did not kill his mother because he loved her...

selon que *because q* reçoit une lecture restrictive,

(11) (i) No, he killed her because he wanted to collect on her insurance,

ou non-restrictive (ou appositive)¹⁰.

(ii) He loved his mother, therefore it is ridiculous to suggest that he killed her.

10. Cf. M. Arrivé et al. (1986) pour une définition de ces termes.

C'est donc seulement en (ii) qu'on a un enthymème. Plus précisément, on peut ajouter que c'est avec l'interprétation (ii) que la proposition q («He loved her») est présentée comme réfutant p («He killed his mother»). Dans ce second cas, ajoute E.P.J. Corbett, il convient de séparer par une virgule les deux parties, «He did not kill his mother, because he loved her» .

Ce détail a son importance car cela signifie que p ne peut être présupposé comme dans l'interprétation (i). Le phénomène observé est également valable pour le français et ces usages sont très proches de «parce que». On peut tenir compte des remarques que fait J.C. Anscombe (1983) à ce sujet. D'abord en ce qui concerne la suite *p parce que q*. *Parce que q* sert avant tout à établir un lien de causalité entre p et q (c'est-à-dire que son usage est restrictif) et il n'y a, dans ce contexte, qu'un seul acte illocutoire.

«En disant *p parce que q*, on ne fait qu'un seul acte de langage qui consiste à interroger, affirmer, ordonner,... etc. un lien de causalité entre p et q. Généralement, le contenu de p est présupposé.» (p.24)

Or, dans la suite *non-p parce que q*, la distinction observée ci-haut s'applique, comme dans les exemples suivants empruntés à J.C. Anscombe:

(12) (i) Restrictif:

Il ne viendra pas parce qu'il te l'a promis. Simplement il a besoin de toi. (p.23)

(ii) Non-restrictif:

Pierre ne pourra peut-être pas venir, parce qu'il n'a pas de moyen de transport. (p.32)

C'est seulement en contexte non-restrictif qu'il y a une relation d'inférence, c'est-à-dire où l'argument q est présenté à l'appui de la conclusion non-p, et peut être interprété comme la réfutation de p. Cette lecture réfutative est facilitée ici parce qu'à partir de la forme contraposée, il est possible d'opérer une généralisation (ce qui nous rapproche de la définition aristotélicienne): p (le moyen de transport) produit généralement q (la venue).

Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de réfutation possible en (12i). Il y a en (12i) réfutation du lien de causalité entre p et q, et l'énoncé «simplement il a besoin

de toi» vient l'appuyer. La réfutation ne s'accomplit pas au niveau d'un seul énoncé mais au niveau des conclusions déductibles de plusieurs énoncés.

S.N. Thomas (1983) distingue le «because» qui introduit une *explication*, comme dans:

- (13) Oscar is neurotic because of the events that happened during his childhood.

de celui qui introduit une *justification*, comme dans:

- (14) Democracy is the best form of government because it involves the majority rule.

Si on applique le même test à ces énoncés, on s'aperçoit que seul un argument justificateur *q* peut servir à réfuter *p*; on peut composer les suites (15) et (16) à partir de (14):

- (15) Usage restrictif:
Democracy is not the best form of government because it involves the majority rule, but because it gives everyone a voice in decisions.
- (16) Usage non-restrictif:
Democracy is not the best form of government, because it involves the majority rule, and a majority cannot make policies that are in everyone's best interest.

C'est en (16) seulement qu'il y a lecture réfutative. Pour ce qui est de (13), seule une interprétation similaire à (15) est possible:

- (17) Oscar is not neurotic because of the events that happened during his childhood, but because his wife left him for his brother Harry.

D. Schiffrin (1987) analyse les marqueurs «because» et «so» qu'elle considère comme converses. Une analyse du discours qui rende compte de sa cohérence doit intégrer les différentes fonctions (référentielle, expressive, sociale) du langage. L'ancrage de «because» (et de «so») s'opère à trois niveaux selon qu'un argument est présenté comme

- (a) la cause d'un certain résultat («idea structure plane»),
 (b) la garantie d'une inférence («information state plane») ou
 (c) le motif pour une action («action structure plane»),

avec respectivement les exemples suivants:

- (18) John is home because he is sick.
 (19) John is home because the lights are burning.
 (20) Is John home? Because the lights are burning.(p.202)¹¹

En (18), le fait «John is home» résulte du fait «John is sick». En (19), «John is home» est une conclusion inférée du fait «The lights are burning». En (20), l'argument introduit par «because» justifie la requête «Is John home?».

Après avoir affirmé que c'est en (19) seulement qu'il y a inférence, D. Schiffrin imagine cependant des circonstances où (18) et (20) peuvent recevoir une lecture inférentielle, par exemple pour (18):

- (21) A: Where's John today?
 B: I don't think he was feeling well yesterday.
 A: Maybe he is home because he is sick.

En fait, poursuit l'auteur, chacun de ces exemples peut se prêter aux diverses lectures selon le contexte.

«Discourse is coherent because of systematic relationships among different components of talk — such as idea structures, information states and action structures.

Given this integrative view of discourse, it should not be surprising to find that a causal relationship may be realized on more than one plane of talk at once.»
 (p.210)

Nous voyons donc à l'aide de ces exemples, que ces différents énoncés peuvent recevoir une lecture inférentielle qui est une composante essentielle d'une lecture réfutative.

11. Cette répartition rappelle celle de Ducrot qui voit dans les exemples suivants des enchaînements sur le contenu propositionnel, l'acte illocutoire et l'énonciation :

- (i) Les Guermantes sont là, puisque leur voiture est dans la cour.
 (ii) Les Guermantes sont là, puisque tu me le demandes.
 (iii) Les Guermantes sont là, puisque tu t'intéresses tellement à eux.

6. La réfutation peut s'effectuer au moyen d'un connecteur argumentatif

Alors que les relations inférentielles sont des propriétés des énoncés, les rapports argumentatifs sont décrits au niveau de la phrase, dont ils servent à représenter la valeur sémantique.

J.C. Anscombe (1983, 1984) a étudié les morphèmes «pour autant» et «pourtant» en faisant ressortir leurs propriétés réfutatives. Le connecteur «pour autant» sert à accomplir un acte illocutoire de réfutation.

Avant de décrire cet acte de réfutation, l'auteur définit d'abord la stratégie concessive pour montrer comment «pour autant» s'apparente à d'autres connecteurs marquant la concession. L'auteur d'une stratégie concessive, c'est-à-dire le locuteur, fait intervenir plusieurs énonciateurs, certains responsables des propositions, d'autres responsables de mouvements argumentatifs effectués à partir de ces énoncés. L'auteur donne un exemple où «pour autant» a ce rôle:

- (22) Faisons bénéficier Pierre de la promotion; il est ambitieux (p) sans pour autant être arriviste (q).

Il y a en même temps accord sur la situation décrite en p (Il est ambitieux) et opposition à un mouvement argumentatif qu'on pourrait opérer à partir de p (La notation des propositions p, q, etc. est celle de l'auteur et ne correspond pas à celle utilisée plus haut).

En contexte réfutatif, comme dans l'exemple:

- (23) Pierre ne viendra pas à la réunion demain (p); on ne va pas pour autant renoncer à la réunion (non-q).

le locuteur s'identifie à l'énonciateur de la proposition (non-q) qui contient «pour autant». Ce mot argumentatif est la marque d'un point de vue rejeté et sert à accomplir un acte de réfutation. Le locuteur ne refuse pas la proposition p mais le fait que p soit un argument suffisant pour q.

Le connecteur «pourtant» peut avoir diverses fonctions. J.C. Anscombe en a répertorié trois: d'étonnement, de réfutation, de dénégation.

Dans l'exemple suivant, «pourtant» marque l'étonnement:

- (24) C'est bizarre: le thermomètre n'arrête pas de baisser (p); pourtant le ciel reste bleu (q).

Dans ce contexte, il n'y a pas d'opposition entre une proposition p et une proposition q, mais seulement juxtaposition d'événements peu compatibles. Le locuteur s'identifie à un énonciateur qui constate cette disparité.

Le «pourtant» de réfutation apparaît dans le dialogue suivant:

- (25) A: Il paraît que Pierre a été recalé à son examen (p).
B: Pourtant il a l'air tout content (q).

et dans l'énoncé:

- (26) Tu dis que tu es fatigué (p) et pourtant tu sors tous les soirs (q).

Il y a dans ces énoncés intervention d'énonciateurs qui s'opposent, l'un qui considère que p est un argument pour non-q, un autre qui s'opposant à ce mouvement argumentatif de p à non-q, argumente dans le sens de q.

Ce «pourtant» de réfutation peut servir à effectuer un acte dérivé de dénégation. Dans ce cas, la fausseté de p ne fait pas de doute. Par exemple, dans les dialogues suivants:

- (27) A: Il paraît que Pierre s'est cassé la jambe hier (p).
B: Pourtant, je l'ai rencontré ce matin et il trottait comme un lapin (q).
- (28) A: Je ne sais pas conduire (p).
B: Pourtant, c'est toi que j'ai vu au volant hier soir (q).

J.C. Anscombe (1983) formule une loi de discours en vertu de laquelle s'effectue un «acte dérivé de dénégation», et qui s'apparente à la définition traditionnelle de la réfutation.

«Soient F et G deux faits, p et q deux propositions décrivant ces faits. Supposons, par ailleurs, qu'en vertu d'une loi générale, F soit considéré comme produisant régulièrement non-G. Alors tout locuteur énonciateur de q accomplit un acte de dénégation de p.»
(p.77)

La «loi générale» sur laquelle se fonde cette loi de discours est constituée du «topos» suivant:

«Si un fait F est généralement suivi d'un fait non-G, la constatation que G est réalisé amène à penser que non-F.» (p.77)

Ceci correspond à la définition aristotélicienne — chercher une proposition (ici non-G) qui est vraie si la thèse (ici F) est vraie: la réfutation s'accomplit à partir d'une généralisation qui correspond à la forme contraposée sous-jacente. Il convient cependant de distinguer le syllogisme réfutatif défini par Aristote de cette loi de discours qui est déclenchée par l'utilisation de certains marqueurs — ici «pourtant» —, et qui est intégrée à sa description sémantique.

À partir de ces exemples, on peut dire que l'aspect réfutatif de certains énoncés est lié à l'apparition de morphèmes tels que «trop», «pour autant», «pourtant», etc. Dans tous ces cas le locuteur s'identifie à un énonciateur qui signale son opposition et refuse de tirer telle conclusion à partir de tel argument. Et ce refus trouve sa raison d'être dans un argument où apparaît le morphème argumentatif.

7. Remarques conclusives

Si l'on compare ces cas avec les autres exemples qui viennent d'être recensés, la situation semble de prime abord assez différente. Les morphèmes «pourtant» et «pour autant» peuvent joindre deux arguments à l'intérieur d'un même énoncé et dans ce cas un locuteur unique est l'auteur de la suite *X connecteur Y*. En situation dialogale, ces connecteurs peuvent introduire une réplique correspondant à un segment Y et la partie X est énoncée par un autre sujet parlant. Si la réplique *pour autant Y* ou *pourtant Y*, comme dans l'exemple «Pourtant il a l'air tout content», contient une référence à X («Pierre a été recalé à son examen»), il semble que ce soit de façon allusive (que cette référence soit sous-entendue).

Il est important de noter que ce n'est pas la suite *X connecteur Y* qui sert à accomplir un acte de réfutation, mais plutôt la suite *connecteur Y*. La suite *pourtant Y*, prémisses de l'argumentation, est révélatrice de l'identification du

locuteur à un énonciateur qui manifeste son opposition à un mouvement argumentatif.

Une proposition *q* correspondant au segment *Y* apparaît comme la justification de ce refus. Cette justification est essentielle à l'accomplissement d'un acte de réfutation mais le locuteur peut la présenter en laissant parler une autre voix, sans nécessairement la faire sienne. Si on avait par exemple la réponse «Pourtant on m'a dit qu'il avait l'air tout content», le pouvoir justificateur de l'argument serait peut-être atténué, mais la réplique pourrait tout de même être comprise comme réfutative. Dans une suite *p pourtant q*, c'est donc le connecteur qui impose l'identification locuteur-énonciateur en ce qui concerne l'opposition au mouvement argumentatif *p est argument pour non-q*.

Les exemples qui viennent d'être étudiés ont en commun de contenir la marque d'une opposition du locuteur à une certaine conclusion. En termes de polyphonie, cela signifie l'identification du locuteur à l'énonciateur qui adopte ce point de vue. Cette opposition n'est pas nécessairement liée à l'apparition d'une négation explicite, mais elle se trouve, de façon constante, liée à l'apparition d'un argument justificateur.

Dans *L'argumentation dans la langue* (1983), O. Ducrot et J.C. Anscombe affirment:

«Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E_1 comme destiné à en faire admettre un autre E_2 . [...] La structure de E_1 doit de plus satisfaire à certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer, dans un discours un argument pour E_2 .» (p.8)

La structure des énoncés qui ont été étudiés contient les marques d'une réfutation et elle est indicatrice de la mise en œuvre du processus réfutatif au niveau du discours.

Gisèle Losier
Université de Waterloo

Références

- ANSCOMBRE, J.C. (1983) «La représentation de la notion de cause dans la langue» dans *Cahiers de grammaire*, n°8.
- ANSCOMBRE, J.C. (1984) «Pour autant, Pourtant (et comment): À petites causes, grands effets» dans *Cahiers de linguistique française*, n°5.
- ANSCOMBRE, J.C. et O. Ducrot (1983) *L'argumentation dans la langue*, P. Mardaga éd., Paris.
- ARISTOTE (1967) *Topiques*, Budé, Paris.
- ARRIVÉ, M., F. Gadet et M. Galmiche (1986) *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BLANCHÉ, R. (1973) *Le raisonnement*, P.U.F., Paris.
- CADIOT, A., O. Ducrot, T.B. Nguyen & A. Vicher (1985) «Sous un mot, une controverse: Les emplois pragmatiques de Toujours» dans *Modèles linguistiques*, tome VII, fasc. 2, pp.105-125.
- CORBETT, E.P.J. (1971) *Classical Rhetoric for the Modern Student*, Oxford U. Press, New-York, 653 pages.
- DUCROT, O. (1984) *Le dire et le dit*, Ed. de Minuit, Paris, 237 pages.
- GRUNIG, B.N. (1981) «Plusieurs pragmatiques», dans *DRLAV*, n°25, pp.101-118.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1986) *L'implicite*, Armand-Colin, Paris, 404 pages.
- LEECH, G.N. (1983) *Principles of Pragmatics*, Longman, New-York, 250 pages.
- LOSIER, G. (1987) "Argumentative Linguistic Analysis and Refutative Discourse", dans Eemeren, F.H.van (et al.) *Argumentation: Perspectives and Approaches*, Dordrecht-Holland, Foris, pp.36-43.
- MOESCHLER, J. (1982) *Dire et contredire*, Peter Lang, Berne, Francfort.
- NGUYEN, T.B. (1986) «À propos des emplois pragmatiques de toujours» dans *Modèles linguistiques*, tome VIII, fasc.2, pp.123-139.
- PERELMAN, Ch. (1977) *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, J.Vrin, Paris.
- SCHIFFRIN, D. (1987) *Discourse Markers*, Cambridge U. Press, Cambridge, 364 pages.
- THOMAS, S. N. (1983) *Practical Reasoning in Natural Language*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N.J., 334 pages.